

COMMUNE DE BLANGY-TRONVILLE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Membres absents : 0
Procuration(s) : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Eric GUÉANT, Maire.

PRÉSENTS : Mmes A. ACHOUN, M. COQUEL, M. GENEAU de LAMARLIERE, N. HAVET, A. LARUE, M. ROBLIN, C. STOFFAËS, I. THIN ; MM. H. BEAUCOURT, F. BURY, M. CAUVET, A. CLETY, P. CORDELETTE, L. ROULET, Y. TURLIN

ABSENTS :

PROCURATIONS :

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance.
Informations et compte-rendu des décisions du Maire.
- 2) Installation des conseillers municipaux.
- 3) Election du Maire
- 4) Fixation du nombre d'adjoints au Maire et Conseillers délégués.
- 5) Election des Adjoints et Conseiller délégué.
- 6) Fixation du taux de l'indemnité du Maire, des Adjoints et du conseiller délégué.
- 7) Délégations du conseil municipal au Maire.
- 8) Désignation des représentants de la commune dans les instances intercommunales (Communauté d'Agglomération Amiens Métropole, Territoire d'Energie, Syndicat Les Alençons, SISCO Blangy-Tronville/Glisy).
- 9) Constitution des commissions communales.
- 10) Questions diverses.

1. Désignation du/de la secrétaire de séance

Caroline STOFFAËS a été désignée secrétaire de séance sur proposition de M. GUÉANT.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2 Installation des conseillers municipaux

Monsieur Eric GUÉANT passe à l'installation officielle du conseil municipal, je vous remercie donc de répondre présent à l'appel de votre nom.

CANDIDAT	VOIX	% INSCRITS	% EXPRIMÉS
HAVET Nathalie	278	54,94	100
BURY François	278	54,94	100
LARUE Ameline	278	54,94	100
CLETY André	278	54,94	100
STOFFAËS Caroline	278	54,94	100
ROULET Laurent	278	54,94	100
ROBLIN Mélanie	278	54,94	100
BEAUCOURT Hervé	278	54,94	100
ACHOUN Aisling	278	54,94	100
CORDELETTE Philippe	278	54,94	100
THIN Isabelle	278	54,94	100
TURLIN Yann	278	54,94	100
COQUEL Maryline	278	54,94	100
CAUVET Matthieu	278	54,94	100
GENEAU de LAMARLIERE Marine	278	54,94	100

M. BURY a donné les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 indiqués ci-dessus et a déclaré les membres du Conseil municipal installés dans leurs fonctions.

3. Election du Maire :

- Présidence de l'assemblée :

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'Assemblée (article L2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et 2122-7 du CGCT, le Maire était élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- Constitution du bureau : Monsieur Philippe CORDELETTE

Le conseil municipal doit désigner deux assesseurs, cependant en raison des mesures sanitaires gouvernementales liées à la propagation du covid-19, un seul assesseur est requis.

- Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

- Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 15
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrage blanc : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
BURY François	15	Quinze

- Proclamation de l'élection du Maire :

Monsieur BURY François a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4. Fixation du nombre d'adjoints au maire et conseillers délégués :

Sous la présidence de M. BURY François, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus dans les mêmes conditions que le Maire (articles L 2122-4, L2122-7, et L 2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre de ses adjoints et le nombre de ses conseillers délégués à 1.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5. Élection des Adjoints et conseillers(s) délégué(s)

Madame Aisling ACHOUN et Monsieur Matthieu CAUVET sont désignés assesseurs pour cette élection.

- Élection du premier adjoint :

- Résultats du premier tour de scrutin : 15

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
CLETY André	15	Quinze

- Proclamation de l'élection du premier adjoint au Maire :

Monsieur CLETY André est élu premier adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- Élection du deuxième adjoint :

- Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 15
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
HAVET Nathalie	15	Quinze

- Proclamation de l'élection du deuxième adjoint au Maire :

Madame HAVET Nathalie est proclamée deuxième adjointe et est immédiatement installée dans ses fonctions.

- Élection du troisième adjoint :

- Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 15
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
ROULET Laurent	15	Quinze

- Proclamation de l'élection du troisième adjoint au Maire :

Monsieur ROULET Laurent est proclamé troisième adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- Election du conseiller délégué :

Je propose, pour ce poste, la candidature de Ameline LARUE Il rappelle que cette élection se déroulera conformément aux articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT. A l'appel de leur nom, chaque élu dépose son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 15
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
LARUE Ameline	15	Quinze

Proclamation de l'élection du conseiller délégué :

Madame LARUE Ameline est proclamée conseillère déléguée et est immédiatement installée dans ses fonctions.

6. Fixation du taux de l'indemnité du maire, des adjoints et des conseillers délégués :

Considérant que le conseil municipal a fixé à 3 le nombre de ses adjoints et 1 le nombre de conseiller délégué,

Considérant que la commune compte 643 habitants,

Je propose, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, d'appliquer les taux suivants :

Indemnité du Maire : 33,3% de l'indice terminal de la fonction publique territoriale (soit 1368,80€ bruts mensuels). Le taux maximal étant de 40.3%.

Indemnité des adjoints : 9% de l'indice terminal de la fonction publique territoriale (soit 369,94€ bruts mensuels).

Indemnité du conseiller délégué : 6% de l'indice terminal de la fonction publique territoriale (soit 246,63€ bruts mensuels).

Il est rappelé que le taux maximum tous postes confondus est de 73,3%. Le taux proposé est de 66,3%.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

7. Délégations du conseil municipal au maire :

Je propose aux membres du conseil municipal d'accorder au Maire une partie de ses attributions, afin de simplifier la gestion des affaires communales, comme le permet l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Liste des attributions déléguées :

-Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires,

-Préparer, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,

- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- De passer les contrats d'assurance,
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- fixer des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Exercer, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 213-3 du même code (1^{er} alinéa) * ;
- Exercer des actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle * ;
- Recruter des agents non titulaires face à un besoin occasionnel.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

8. Désignation des représentants de la commune dans les instances intercommunales (Communauté d'Agglomération Amiens Métropole, Territoire d'Énergie, Syndicat les ALENÇONS, SISCO Blangy-Tronville/Glisy) :

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
DANS LES INSTANCES INTERCOMMUNALES :**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Le Conseil municipal de Blangy Tronville :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 5211 relatif aux organismes de coopération intercommunale,
- Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la délibération du Conseil municipal de BLANGY-TRONVILLE décidant de l'adhésion de la Commune à la Communauté d'agglomération Amiens Métropole.
- Vu l'article L. 273-11 du Code électoral,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} : Seront proposés pour représenter la commune à la Communauté d'agglomération Amiens Métropole

- Titulaire : François BURY
- Suppléant(e) : André CLÉTY

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Président de l'organisme de coopération intercommunale concerné.

TE 80

Le conseil municipal de BLANGY TRONVILLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 5211 relatif aux organismes de coopération intercommunale,
- Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la délibération du conseil municipal de BLANGY-TRONVILLE décidant de l'adhésion de la commune

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} : Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont proposés pour représenter la Commune à la TE 80.

- Titulaire 1 : François BURY
- Titulaire 2 : Laurent ROULET
- Suppléant 1 : Hervé BEAUCOURT

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Président de l'organisme de coopération intercommunale concerné.

SYNDICAT LES ALENÇONS

Le conseil municipal de BLANGY TRONVILLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 5211 relatif aux organismes de coopération intercommunale,
- Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la délibération du conseil municipal de BLANGY TRONVILLE décidant de l'adhésion de la Commune au syndicat intercommunal « Les Alençons ».

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} : Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont proposés pour représenter la commune au syndicat intercommunal « les Alençons »

- Titulaire 1 : Nathalie HAVET
- Titulaire 2 : Hervé BEAUCOURT
- Suppléant : Isabelle THIN

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Président de l'organisme de coopération intercommunale concerné.

SISCO BLANGY-GLISY

Le conseil municipal de BLANGY TRONVILLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 5211 relatif aux organismes de Coopération intercommunale
- Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions
- Vu la délibération du conseil municipal de BLANGY-TRONVILLE décidant de l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal Scolaire SISCO BLANGY-GLISY,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} : Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont proposés pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal Scolaire SISCO BLANGY-GLISY

- Titulaire 1 : François BURY
- Titulaire 2 : Caroline STOFFAËS
- Titulaire 3 : Maryline COQUEL

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

9. Constitution des commissions communales

CCAS

- 1- François BURY
- 2- Nathalie HAVET
- 3- Mélanie ROBLIN
- 4- André CLETY
- 5- Isabelle THIN

Le CCAS sera complété par 4 membres extérieurs au conseil municipal.

CADRE DE VIE – EMBELLISSEMENT

Référents

- 1 – Maryline COQUEL
- 2- Isabelle THIN

Membres

- 3- Nathalie HAVET
- 4- Mélanie ROBLIN
- 5- François BURY

PROJETS – AMÉNAGEMENT

Référents

- 1 – François BURY
- 2- Caroline STOFFAËS

Membres

- 3- Laurent ROULET
- 4- Yann TURLIN
- 5- Isabelle THIN

INFRASTRUCTURES

Référents

- 1 – Laurent ROULET
- 2- Hervé BEAUCOURT

Membres

- 3- Yann TURLIN
- 4- Matthieu CAUVET
- 5- François BURY

COMMUNICATION – INFORMATION

Référents

- 1 – Ameline LARUE
- 2- Caroline STOFFAËS

Membres

- 3- Nathalie HAVET
- 4- François BURY

ANIMATIONS – CULTURES

Référents

- 1 – Aisling ACHOUN
- 2- André CLÉTY

Membres

- 3- Nathalie HAVET
- 4- Maryline COQUEL
- 5- Ameline LARUE
- 6- Caroline STOFFAËS
- 7- François BURY

ENVIRONNEMENT – ESPACES NATURELS

Référents

- 1 – Philippe CORDELETTE
- 2- Marine GENEAU de LAMARLIERE

Membres

- 3- François BURY
- 4- Laurent ROULET
- 5- Matthieu CAUVET
- 6- André CLÉTY
- 7- Ameline LARUE

URBANISME

Référents

- 1 – François BURY
- 2- Matthieu CAUVET

Membres

- 3- Laurent ROULET
- 4- Marine GENEAU de LAMARLIERE
- 5- Philippe CORDELETTE
- 6- André CLÉTY

FINANCES – APPEL D'OFFRES

Référents

- 1 – Nathalie HAVET

Membres

- 2- Hervé BEAUCOURT
- 3- André CLÉTY
- 4- Laurent ROULET
- 5- François BURY

ACTION SOCIALE – ENTRAIDE

Référents

- 1 – Mélanie ROBLIN
- 2- Aisling ACHOUN

Membres


- 3- André CLÉTY
- 4- Nathalie HAVET
- 5- Maryline COQUEL
- 6- François BURY

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45

Prénom et nom	Signature
François BURY – Maire	
André CLETY – 1 ^{er} adjoint	
Nathalie HAVET – 2 ^{ème} adjointe	
Laurent ROULET – 3 ^{ème} adjoint	
Ameline LARUE – Conseillère déléguée	
Hervé BEAUCOURT	
Caroline STOFFAËS	
Philippe CORDELETTE	
Mélanie ROBLIN	
Yann TURLIN	
Aisling ACHOUN	
Matthieu CAUVET	
Maryline COQUEL	
Isabelle THIN	
Marine GENEAU de LAMALIERE	